



**Développement  
Durable**

[www.talloires21.fr](http://www.talloires21.fr)

## Réserve de Biosphère « Petit Lac d'Annecy »

### *Qu'est-ce qu'une Réserve de Biosphère UNESCO ?*

*La Biosphère n'est pas une « collection d'espèces » présentes dans notre environnement, présumée stable et sans rapport avec l'homme, mais un mouvement concerté de l'ensemble des espèces présentes sur la planète, toutes interdépendantes : les humains font partie de la biosphère, la biosphère ne leur est pas extérieure, ils en sont une des espèces ... juste une !  
Et l'évolution et les comportements de chaque espèce influencent le destin des autres espèces ...*

Les Réserves de Biosphère sont conçues pour répondre à l'une des questions les plus essentielles qui se posent au monde aujourd'hui :

*Comment concilier la conservation de la diversité biologique, la quête vers le développement économique et social et le maintien des valeurs culturelles associées ?*

Les Réserves de Biosphère sont des aires géographiques, portant sur des écosystèmes terrestres, côtiers et marins, reconnues dans le cadre du Programme de l'UNESCO portant sur l'Homme et la Biosphère (MAB : Man & Biosphere).

En 1995, une conférence de réflexion a été organisée à Séville (Espagne) par l'UNESCO en vue de jeter les bases du dispositif : cette « Stratégie de Séville » définit les actions à entreprendre pour le développement des Réserves de Biosphère au XXIème siècle.

Le projet des Réserves de Biosphère est en relation directe avec la mise en œuvre des résultats de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (dite « Conférence de Rio », 1992), notamment au regard de la Convention sur la Diversité Biologique.

**La « Stratégie de Séville » définit 4 « Grands Objectifs » pour les Réserves de Biosphère :**

1. Utiliser les Réserves de Biosphère pour conserver la biodiversité naturelle et culturelle
2. Utiliser les Réserves de Biosphère comme modèles d'aménagement du territoire et lieux d'expérimentation du Développement Durable
3. Utiliser les Réserves de Biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation
4. Valoriser le concept de Réserve de Biosphère et constituer un réseau mondial de Réserves de Biosphère



*Développement  
Durable*

[www.talloires21.fr](http://www.talloires21.fr)

**Pour qu'un espace puisse être reconnu comme Réserve de Biosphère par l'UNESCO et intégré au réseau mondial, il doit satisfaire 7 critères :**

1. L'aire proposée doit englober une mosaïque de systèmes écologiques représentatifs de grandes régions biogéographiques, incluant une série graduée d'interventions humaines
2. L'aire proposée doit être importante pour la conservation de la diversité biologique
3. L'aire proposée doit offrir la possibilité d'étudier et de démontrer des approches de Développement Durable au niveau régional
4. L'aire proposée doit avoir une taille appropriée pour remplir les 3 fonctions suivantes, attribuées aux Réserves de Biosphère par la « Stratégie de Séville » :
  - CONSERVATION: contribuer à la conservation des paysages, des écosystèmes, des espèces et de la variété génétique
  - DÉVELOPPEMENT: encourager un développement économique et humain durable des points de vue socioculturel et écologique
  - LOGISTIQUE: fournir des moyens pour des projets de démonstration et des activités d'éducation environnementale, ainsi que de formation, de recherche et de surveillance continue sur des enjeux locaux, régionaux, nationaux et mondiaux de conservation et de Développement Durable
5. L'aire proposée doit remplir ces 3 fonctions grâce à un zonage approprié définissant :
  - Une ou plusieurs aires centrales, dédiée(s) à la conservation à long terme
  - Une ou plusieurs zone(s) tampon(s), dédiées à des activités compatibles avec la conservation
  - Une aire de transition extérieure où des pratiques d'exploitation durable des ressources sont favorisées et développées
6. Devraient être associés à la conception et à la mise en œuvre de la Réserve de Biosphère : des pouvoirs publics, des communautés locales et des intérêts privés
7. Devraient être prévus aussi :
  - Des mécanismes de gestion des l'utilisation des ressources et des activités humaines dans la ou les zone(s) tampon(s)
  - Un plan de gestion de l'ensemble de l'aire comme Réserve de Biosphère
  - Une autorité investie de la responsabilité de mettre en œuvre ce plan de gestion